



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **SÉANCE DU JEUDI 24 MARS 2022 A 18H**

### **Présents :**

M. Alain BRÉZAUDY – Maire, Mme Martine MAYOUSSE – 1<sup>ère</sup> Adjointe, M. Hervé BROUSSE – 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Géraldine DEPIERRE – 3<sup>ème</sup> Adjointe, M. Jean-Louis QUICHAUD – 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Bernard DUCHASSAING, Mme RATTIER Michelle, M. Christian DUFOUR, Mme Martine DESSEX, Mme Sandra BOUTIN, M. Christian LEVEQUE, Mme Andrée DELAGE, M. Serge DESBORDES

### **Absente excusée représentée :**

Mme Amélie MAINGOUTAUD, représentée par Géraldine DEPIERRE  
Mme Célia LEVRAUT, représentée par Serge DESBORDES  
M. Daniel DES-BREST, représenté par Jean-Louis QUICHAUD  
M. Thierry JOUANDOU, représenté par Bernard DUCHASSAING  
M. Christian JULIEN, représenté par Martine MAYOUSSE

### **Absente excusée non représentée :**

Mme Florence BOISSET

### **Secrétaire de séance :**

M. DUCHASSAING Bernard

M. Alain BRÉZAUDY, Maire, ouvre la séance à 18h, et constate que le quorum est atteint.

M. le Maire remercie de leur présence M. LOUVET, Conseiller aux décideurs locaux, ainsi que les deux Secrétaires, Mme PLAS Emilie et Mme ROULIERE Jessica.

M. le Maire :

- fait état de l'ensemble des indemnités mensuelles perçues par chaque élu, comme prévu par la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019
- demande l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16 Février 2022.

Vote : 18 VOIX POUR

- présente l'ordre du jour du Conseil Municipal et demande l'ajout d'une délibération sur la mise en place du dispositif de signalement des actes d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, de violence, de menaces ou d'intimidation, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes : validation

Mme Martine MAYOUSSE, 1<sup>ère</sup> Adjointe, assurera la présidence pour le vote du Compte Administratif de chaque budget (Lotissement – Assainissement – Principal), le Maire ne devant pas prendre part à ces votes.

## **I- COMPTES ADMINISTRATIFS 2021**

### **1) « LOTISSEMENT DE LA TRANCHARDIE »**

Présenté par Monsieur le Maire, le compte fait apparaître pour la section de fonctionnement :

Dépenses : 190 188.48 €

Recettes : 199 110.10 €

et pour la section d'investissement :

Dépenses : 207 406.63 €

Recettes : 0 €

**Vote du compte administratif 2021 : 17 VOIX POUR**

**Vote du compte de gestion 2021 et de l'affectation des résultats : 18 VOIX POUR**

M. LOUVET intervient pour apporter ses commentaires et précisions sur le budget.

### **2) « ASSAINISSEMENT »**

Présenté par Monsieur le Maire, le compte fait apparaître pour la section de fonctionnement :

Dépenses : 67 193.67 €

Recettes : 116 804.26 €

et pour la section d'investissement :

Dépenses : 110 874.40 €

Recettes : 56 656.19 €

**Vote du compte administratif 2021 : 17 VOIX POUR**

**Vote du compte de gestion 2021 et de l'affectation des résultats : 18 VOIX POUR**

M. LOUVET intervient pour apporter ses commentaires et précisions sur le budget.

### **3) BUDGET « PRINCIPAL »**

Présenté par M. le Maire, il se décompose comme suit :

- Dépenses d'Investissement : 849 331.76 €
- Recettes d'Investissement : 1 016 936.71 €
  
- Dépenses de Fonctionnement : 1 579 256.69 €
- Recettes de Fonctionnement : 2 046 342.55 €

Le budget présente un excédent de clôture de 332 195.47 € à reporter au budget 2022.

**Vote du compte administratif 2021 : 17 VOIX POUR**

**Vote du compte de gestion 2021 et de l'affectation des résultats : 18 VOIX POUR**

## **II- BUDGETS PRIMITIFS 2022**

### **1) BUDGET « LOTISSEMENT DE LA TRANCHARDIE »**

Après détail :

- Section de fonctionnement : 551 726.62 €

- section d'investissement : 652 406.63 €

Soit un budget total de 1 204 133.25 €.

**Vote: 18 VOIX POUR**

## **2) BUDGET « ASSAINISSEMENT »**

Après détail :

-Section de fonctionnement : 278 310 €

-Section d'investissement : 554 217 €

Soit un budget total de 832 527 €.

**Vote: 18 VOIX POUR**

## **3) BUDGET « PRINCIPAL »**

**- Vote des subventions aux Associations :**

Le montant accordé s'élève à 23 143 € contre 18 405 € en 2021.

Il comprend une subvention de 3 338 € pour la Fondation de France à destination de l'Ukraine.

**Vote : 18 VOIX POUR**

**- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales :**

M le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, la stabilité des taux d'imposition des 2 taxes.

Les taux sont donc inchangés pour l'année 2022 :

- Foncier bâti : 20.27 % (taux communal) et 18.96 % (taux départemental)

- Foncier non bâti : 76.93 %

**Vote : 18 VOIX POUR**

**- Participation du Budget principal au Budget Assainissement pour les eaux pluviales :**

Elle s'élève à 22 457 € pour l'année 2022.

**Vote : 18 VOIX POUR**

**- Programmes d'investissement 2022 :**

Les différents programmes sont :

- Vidéoprotection, standard téléphonique mairie...
- Eglise de Lageyrat – rénovation
- Parkings à vélo, sanitaires publics...
- Extensions réseaux électriques
- Eclairage public
- Extension maison de santé
- Aires de jeux
- Columbarium Lageyrat
- Acquisitions foncières
- Logements communaux
- Parc rural – bâtiments
- Aménagement centre bourg – 3<sup>ème</sup> tranche

.....

Le budget principal pour 2022 présenté en détail en fonctionnement et investissement s'équilibre comme suit :

- En Fonctionnement : 2 312 524 €
- En Investissement : 2 321 361 €

Soit un budget total de 4 633 885 €

**Vote du budget communal : 18 VOIX POUR**

**Demandes de subvention Conseil Départemental : CTD**

- *Salle des permanences*

Renouvellement de la demande pour des travaux de toiture et d'isolation par l'extérieur à hauteur de 37 009.85 € HT.

- *Aménagement carrefour Route des Cars (bordures trottoirs)*

Renouvellement de la demande pour des travaux à hauteur de 34 300 € HT.

- *Aire de jeux square des permanences et gare*

Demande pour des travaux de pose de 2 jeux de plein air à hauteur de 30 918.80 € HT.

- *Parking cimetière*

Demande pour des travaux d'aménagement à hauteur de 43 044.83 € HT.

**Vote : 18 VOIX POUR**

**Syndicat Mixte des Bassins Bandiat-Tardoire : Participation à la restauration des zones humides – Parc Rural – terrains des Granges**

Le projet de restauration des zones humides du futur parc rural intéresse le Syndicat Mixte des bassins Bandiat-Tardoire.

Le syndicat propose d'affecter un budget de 20 000 € pour l'année 2022 pour ce projet.

Une convention tripartite serait à signer entre la Commune, le SYMBA et le PNR

**Vote : 18 VOIX POUR**

**Syndicat Energie Haute-Vienne : Audits énergétiques ACTEE-MERISIER – Lauréat pour les bâtiments scolaires – convention fixant les modalités de réalisation du programme**

La Commune a candidaté pour un audit énergétique sur l'école primaire. Elle a été nommée lauréate de ce programme.

Une convention est à signer avec le SEHV qui mènera cet audit en prenant à sa charge les frais et la mise en place des analyses. Une sensibilisation auprès du public scolaire est prévu dans le cadre de ce programme. Seul le coût des compteurs est à la charge de la Commune (160 € maximum).

**Vote : 18 VOIX POUR**

**Personnel : Création des emplois saisonniers**

Il convient de prévoir l'embauche de :

- ✓ MNS et BNSSA pour la surveillance de la piscine entre Juin et Septembre 2022
- ✓ D'agents techniques et d'animation pour la tenue des expositions estivales, du bar de la piscine, de l'accueil piscine et de l'entretien de la Commune

**Vote : 18 VOIX POUR**

**Personnel : Projet de recrutement – contrat aidé**

Pour compléter les effectifs au niveau des agents techniques, il est proposé d'embaucher un agent technique à temps complet, en contrat aidé, sur une période de 9 mois (avril à décembre). Il est rappelé que l'Etat prend en charge cette embauche à hauteur de 50% sur 30h.

**Vote : 18 VOIX POUR**

**Personnel : mise en place du dispositif de signalement des actes d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, de violence, de menaces ou d'intimidation, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes : convention avec le Centre de Gestion 87**

Suite à l'obligation pour les collectivités de mettre en place ce dispositif, le Centre de Gestion propose à ces adhérents d'intervenir par le biais d'un contrat groupe, pour un coût de 3 € par agent.

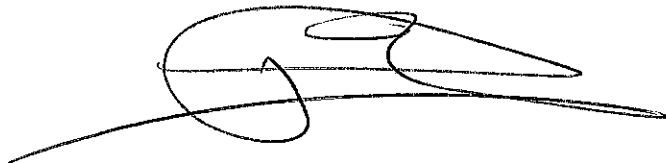
Une convention est à signer avec le Centre de gestion et un référent est à désigner au sein de la collectivité. Mme DEPIERRE Géraldine est proposée.

**Vote : 18 VOIX POUR**

M. le Maire déclare la clôture de la séance à 21h40.

Le secrétaire de séance,

Bernard DUCHASSAING



Le Maire,

Alain BRÉZAUDY

